

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2023

Délibération N° : 20230712-11

OBJET : Acquisition d'un véhicule d'occasion pour le transport scolaire -

L'an deux mil vingt-trois, le 12 du mois de Juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCAATION : 4 Juillet 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Florent BUES – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Pauline ROUX (arrivée à 18 h 35)

NOMBRE DE POUVOIR : 1

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES

NOMBRE DE VOTANTS : 10

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles LACROIX.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le véhicule utilisé pour effectuer le service de transport scolaire des enfants de Ristolas jusqu'à l'école publique d'Abriès-Ristolas était devenu inutilisable et a été confié à la destruction.

Le Maire expose qu'il est impératif de remplacer ce véhicule en urgence afin d'assurer le service de transport scolaire dès la rentrée de septembre 2023.

Il expose que le RUGBY CLUB QUEYRAS, une association sportive locale, propose à la vente un véhicule d'occasion qui répond en tous points à nos besoins. Il s'agit d'un véhicule 9 places, de type FORD TOURNEO CUSTOM dont la 1ère immatriculation date de 2014.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de ce véhicule pour un montant à négocier avec le vendeur et qui ne pourra pas excéder 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 10 voix pour,

APPROUVE l'exposé et la proposition du Maire,

DECIDE d'acquérir le véhicule d'occasion 9 places de type FORD TOURNEO CUSTOM dont la 1ère immatriculation date de 2014,

CHARGE le Maire de négocier le montant du prix d'achat de ce véhicule avec le Rugby Club Queyras dans la limite de 10 000 € au maximum,

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'achat de ce véhicule et à émettre le mandat de paiement correspondant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

